

**AR Prefecture**

017-200041614-20251216-2025\_12\_11-DE  
Reçu le 22/12/2025

*Aunis-  
Sud.*

Imagine la futurité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mardi 16 décembre 2025  
DELIBERATION n°2025\_12\_11**

**BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES LE CLUSEAU : DECISION MODIFICATIVE N°1**

<b>Nombre de membres :</b>			L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	36	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Kévin BAYNAUD) - Barbara GAUTIER - Christelle GRASSO - Marie France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE - Pascal MAGINOT - Catherine MOREAU - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Jean Michel SOUSSIN - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Valérie RIVÉ - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGE) - Laurent ROUFFET - Thierry PILAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN			
<b>Absents :</b>			
Joël LALOYAUX (excusé), Emmanuel JOBIN (excusé), Christophe FOLOPPE (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Didier TOUVRON (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé)			
Jean-Yves ROUSSEAU, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Jean-Michel SOUSSIN	<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Convocation envoyée le :</b> 10 décembre 2025	<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 22 DEC. 2025
<b>Affichage de la convocation le :</b> 10 décembre 2025	<b>n°:</b> 017-200041614-20251216-2025_12_11-DE <b>Date de publication sur le site Internet :</b> 23 DEC. 2025

**AR Prefecture**

017-200041614-20251216-2025\_12\_11-DE  
Reçu le 22/12/2025

**BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES LE CLUSEAU : DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Vu** les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

**Vu** l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget

**Vu** la délibération n°2025-02-03 du 11 février 2025 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Vu** la délibération n°2025-03-16 du 4 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe parc d'activités le Cluseau de la Communauté de Communes Aunis Sud,

**Monsieur Jean GORIOUX, Président**, présente à l'assemblée la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du Budget annexe parc d'activités Le Cluseau :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Recettes**

La vente de terrain prévue en 2025 ne s'est pas réalisée cette année, il convient donc de retirer **81 906 €** du chapitre **70 Produit des services**.

Le chapitre **042 Opérations d'ordre de transfert entre sections**, valorisant le stock final de ce budget annexe, est augmenté d'une somme de **81 906€**.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Dépenses**

Le chapitre **040 Opérations d'ordre de transfert entre sections**, valorisant le stock final de ce budget annexe, est augmenté d'une somme de **81 906 €**.

**Recettes**

Le chapitre **16 Emprunts et dettes assimilées** équilibre la section d'investissement à hauteur de **81 906 €**.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve les modifications du budget primitif 2025 du budget Parc d'activités Le Cluseau ci-dessous détaillées :

## AR Prefecture

017-200041614-20251216-2025\_12\_11-DE  
Reçu le 22/12/2025

Chapitre	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
042	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		81 906,00 €	
70	632	Produit des services	81 906,00 €		
		TOTAL	81 906,00 €	81 906,00 €	0,00 €

Chap. / op.	Fonction	Section d'investissement	Montants		Equilibre section
		Libellé	diminué	augmenté	
		Dépenses			
040	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		81 906,00 €	
		TOTAL	0,00 €	81 906,00 €	81 906,00 €
		Recettes	diminué	augmenté	
16	632	Emprunts et dettes assimilées		81 906,00 €	
		TOTAL	0,00 €	81 906,00 €	81 906,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
 Les signatures sont au registre.  
 Fait à Surgères,  
 Le 17 décembre 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.